



Les organisations syndicales Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT, UNSA constatent que nous sommes dans une situation économique exceptionnelle qui affaiblit de manière très importante le pouvoir d'achat des salariés d'IBM. Porté par la COVID-19 depuis deux ans et, plus récemment, par la nouvelle situation géopolitique en Europe, le taux d'inflation atteint des niveaux jamais vus dans les 3 dernières décennies. Nous demandons donc légitimement des mesures financières exceptionnelles afin d'accompagner les salariés d'IBM dans cette période toute aussi exceptionnelle, d'autant plus qu'il n'y a eu aucune participation depuis deux ans et une GDP à 0 en dépit des bons résultats.

Revendication 1 : Augmentation générale

Nous constatons que l'inflation est fortement pénalisante pour l'ensemble des salariés. Ceux qui viendraient à ne pas avoir d'augmentation égale à l'inflation, cette année, seraient durablement pénalisés. Certains n'ont parfois pas été augmentés depuis plusieurs années.

Nous demandons la mise en œuvre d'une augmentation générale à hauteur minimal de l'inflation constatée à la fin de la NAO Salaire avec un minimum de 150€ ayant pour base la RAG pour le calcul. Pour information, le taux d'inflation est à 4.1% au 2 mars 2022.

Revendication 2 : Augmentations individuelles en complément des augmentations générales

Nous demandons que l'augmentation générale ne pénalise pas les augmentations au mérite et les augmentations liées aux promotions.

Nous demandons que le montant de ces augmentations individuelles soit au moins identique à celui de 2021.

Nous demandons un rattrapage pour les salariés qui n'ont pas été augmentés depuis deux ans et plus avec un minimum de 250€.

Revendication 3 : Clause de revoyure

Nous constatons que tous les mois le taux d'inflation augmente. De fait, nous réclamons qu'en septembre 2022 une nouvelle NAO salaires soit programmée afin d'ajuster un rattrapage supplémentaire si nécessaire en augmentation générale.

Revendication 4 : Intégration de l'ensemble des augmentations à la NAO Salaire

Nous constatons que le tableau récapitulatif de l'ensemble des enveloppes d'augmentation des salaires n'est pas conforme. Nous demandons que l'ensemble des enveloppes d'augmentation fasse l'objet d'une négociation.

Revendication 5 : Revalorisation des frais professionnels.

Nous constatons l'augmentation des frais de carburant (20% sur 1 an ; 14 cts sur la dernière semaine et 10 cts prévus la semaine prochaine...), des frais de restauration notamment avec l'augmentation des salaires dans cette branche de 6% ainsi que des produits frais à hauteur de 4% sur 1 an (2.3% sur 1 mois). Ces frais ne sont plus du tout couverts par les barèmes de remboursement qu'IBM applique. Il serait indécent que le salarié soit à présent obligé de payer pour ses déplacements professionnels.

La dernière révision de certains barèmes date de 2019. Nous demandons que l'ensemble des barèmes (hébergement, restauration, indemnités kilométriques, ...) soit revalorisé à hauteur des augmentations constatées.

Pour exemple, les carburants ont pris + 35% soit la différence entre 1.924€ actuels et 1.25€ la dernière fois que les notes de Frais ont évolué (mai 2020). Le prix des pièces et des services automobiles ne sont pas en reste.

Source carburant : <https://carbu.com/france/prixmoyens> (évolution des 15 dernières années)

Source tarif IK IBM France : https://w3.ibm.com/hr/web/travel/policies/country_mileage_table

Revendication 6 :

Compte tenu des quotas individuels en très forte hausse malgré la pandémie et des réorganisations récentes, nous revendiquons que les salariés sur plan de commission aient une garantie d'avoir un minimum de rémunération pour que leur RTR soit garantie (revenu Théorique de Référence). Nous revendiquons que les futurs plans de commission soient réalistes par rapport au marché.

Revendication 7

Nous demandons la renégociation de la formule de calcul de l'abondement afin que le déclenchement de la participation ne soit pas qu'une illusion.

Revendication 8

Compte tenu des résultats 2021, et ce malgré la pandémie, nous revendiquons l'ouverture de négociations sur un accord d'intéressement.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, UNSA